

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>CREATION ET ADOPTION DES STATUTS DE LA REGIE AUTONOME « DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES », DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION ET DU DIRECTEUR</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 31 Votants : 37 Délib. n°2- 24/02/2022</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt-deux, le 24 février, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Jeudi 17 février 2022

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal(T).

Absents excusés : ROMERO Pierre (T).

Absents ayant donné pouvoir : LAFFORGUE Guy (T) à BIANCHINI Marc (T), METLAINE Naïma (T) à CRISTOFOL Françoise(T), PARRILLA Jérôme (T) à PAGES Caroline (T), PERSON Claude (T) à GARSAU Jacques (T), PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T), VILA Patrice (T) à TRAFFI Pascal (T).

BAPTISTE Florence a été nommée secrétaire de séance.

VU le Code général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 3 en date du 29 septembre 2021 créant un budget annexe dédié au service déchets ménagers et assimilés à partir du 1^{er} janvier 2022,

CONSIDERANT que la création de ce budget annexe implique la mise en place d'une régie dotée de la seule autonomie financière en application des articles L.1412-2 et R.2221-69 du CGCT.

CONSIDERANT qu'il convient de créer cette régie et d'acter les statuts en rapport qui permettront son fonctionnement, tels que présentés en annexe.

CONSIDERANT que cette régie est administrée par un conseil d'exploitation et par un directeur. Les membres de ce conseil sont nommés par le conseil communautaire. Le Directeur est désigné par le conseil communautaire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

CREE la régie dotée de la seule autonomie financière « déchets ménagers et assimilés »,

VOTE les statuts de la régie autonome « déchets ménagers et assimilés »

DESIGNE les 16 membres élus du conseil d'exploitation de la régie :

TITRE	PRENOM	NOM	STATUT	VILLE
Monsieur	Marc	BIANCHINI	Titulaire	RODES
Monsieur	Benoit	BONACAZE	Titulaire	PRUNET ET BELPUIG
Madame	Claudine	BOTEBOL	Titulaire	BOULE D'AMONT
Monsieur	Frédéric	BOURNIOLE	Titulaire	BELESTA
Madame	Céline	DRAGUÉ	Titulaire	GLORIANES
Monsieur	Jacques	GARSAU	Titulaire	MILLAS
Monsieur	Claude	GOMEZ	Titulaire	CASEFABRE
Monsieur	René	LAVILLE	Titulaire	CORNEILLA DE LA RIVIERE
Madame	Marie	MARTINEZ	Titulaire	MONTALBA LE CHÂTEAU
Monsieur Robert	Robert	OLIVE	Titulaire	ST FELIU
Madame	Caroline	PAGES	Titulaire	ILLE SUR TET
Monsieur	Joseph	SILVESTRE	Titulaire	CORBERE
Mons	Gérard	SOLER	Titulaire	CORBERE LES CABANES
Monsieur	Jean-Claude	SOLERE	Titulaire	ST MICHEL DE LLOTES
Monsieur	Pascal	TRAFI	Titulaire	BOULETERNERE
Monsieur	Patrice	VILA	Titulaire	NEFIACH

DESIGNE Madame Françoise NEVEROV, directrice de la régie

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
William BURGHOFFER



